



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE DES ECOLES PRIMAIRES GUY DE MAUPASSANT ET PIERRE ET MARIE CURIE RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020 - CM/20/089

Il est rappelé au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2018 les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur quatre jours et que les horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires du 1^{er} degré en vigueur sur la commune du TRAIT sont les suivants :

Matin	8h30 – 11h45
Pause méridienne	11h45 – 13h30
Après midi	13h30 – 16h15

Que dans le cadre de la réorganisation du réseau des écoles de la commune du TRAIT, et conformément à la délibération du Conseil Municipal CM/20/011 du 29 janvier 2020, l'Inspecteur d'Académie des services de l'Education nationale de la Seine Maritime a procédé, le 15 avril 2020, à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Guy de Maupassant ainsi que celle des écoles maternelle et élémentaire Pierre et Marie Curie créant sur le territoire deux écoles primaires de taille homogène à compter de septembre 2020.

Qu'afin d'organiser la pause méridienne de façon qualitative, deux services de restauration seront mis en place quotidiennement dans les deux établissements scolaires pour les élèves de maternelles et d'élémentaires demi-pensionnaires.

Qu'au vu des contraintes techniques liées à l'organisation du service de restauration et afin d'offrir aux enfants un temps suffisant de repas et de détente, il a été proposé aux acteurs éducatifs locaux de modifier la durée de la pause méridienne en l'allongeant de quinze minutes modifiant ainsi les heures de reprise d'école et de sortie l'après-midi tout en garantissant les six heures quotidiennes de classe.

Qu'à l'issue de la concertation du 11 juin 2020 entre la commune du TRAIT, l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Canteleu, les directrices d'écoles, les représentants des parents d'élèves et les DDEN, il est proposé ci-dessous les horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020 :

Matin	8h30 – 11h45
Pause méridienne	11h45 – 13h45
Après midi	13h45 – 16h30

Que l'autorité territoriale s'est assurée que les nouveaux horaires sont compatibles avec le service de transport scolaire organisé par la Métropole Rouen Normandie.

Il est précisé qu'au vu de la crise sanitaire Covid 19, le calendrier des assemblées municipales ainsi que celui des conseils d'écoles ont connu des perturbations et n'ont pas pu se dérouler avant le mois de juillet 2020.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle proposition des horaires d'entrée et de sortie d'école pour la rentrée de septembre 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale qui arrêtera les modalités d'organisation des écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales,
VU les articles L.521-3 et D.521-10 à D.521-13 du Code de l'éducation,
VU la délibération du Conseil Municipal n° CM/20/011 du 29 janvier 2020 portant sur la réorganisation du réseau des écoles de la Ville du TRAIT,
VU la délibération du Conseil Municipal n° CM/18/018 du 26 mars 2018 proposant la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2018,
VU le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la proposition de modifications des horaires de classe des écoles primaires Guy de Maupassant et Pierre et Marie Curie à la rentrée scolaire de septembre 2020 à soumettre au DASEN.

ABROGE la délibération du Conseil Municipal n° CM/18/018 du 26 mars 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à Monsieur le DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
15 juillet 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 076-217607092-20200702-CM_20_089-DE

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.
Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.